

BUREAU DU 05 AVRIL 2017

Délibération NB 17/033

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019 CONVENTION FONCIERE

TOUL – Revitalisation du centre-bourg – 18 rue Gouvion Saint Cyr – F F09FB400004

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par la commune de Toul souhaitant l'intervention de l'EPFL pour s'assurer la maîtrise de biens situés sur le territoire communal de Toul au 18 rue Gouvion Saint Cyr en vue de la création d'un équipement public structurant,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la commune de Toul et communauté de communes Terres Touloises annexée à la présente délibération portant acquisition puis rétrocession des biens susvisés d'une superficie de 1 a 88 ca ; le montant prévisionnel de l'opération est de 100 000 € HT,
- iaisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Toul et communauté de communes Terres Touloises la convention foncière annexée à la présente délibération et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,
- autorise le Directeur Général, en cas de retard dans la procédure d'acquisition des biens, à signer un avenant décalant la date de vente et l'échéancier de paiement prévus dans ladite convention,
- charge le Directeur Général de mener à bonne fin ces acquisitions et de signer les actes correspondants au nom de l'EPFL.

VU ET APPROUVE

E 18 AVR. 2017

Le Préfet de Région,

Pour le Prétet et var dellégation le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes

Jacques GARAU

Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER